

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 JUIN 2013**

Délibération
n° 2013.06. 96.B

**Médiathèque
d'agglomération -
travaux de
construction –
Lot n° 3 "gros oeuvre
- terrassements -
chapes –
maçonnerie" :
avenant n° 2**

LE SIX JUIN DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 mai 2013**

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRAND

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUIN 2013

**DELIBERATION
N° 2013.06. 96.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N° 3 "GROS
OEUVRE - TERRASSEMENTS - CHAPES - MAÇONNERIE" : AVENANT N° 2**

Par délibération n° 78B du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 7 juin 2012 a attribué le lot n° 3 « gros œuvre – terrassements – chapas - maçonnerie » au groupement ALM ALLAIN (mandataire) / BG2C / LONGEVILLE, sis Châtenet – 17260 CRAVANS pour un montant de 2 667 998,63 € HT.

Par délibération n° 34B du 7 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé le transfert de la prestation relative à la dépollution de sol du lot n° 2 au lot n° 3.

Il convient aujourd'hui de présenter la décomposition financière de la prestation de dépollution du sol de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| • analyses préalables pour détermination du mode de stockage définitif des terres polluées par du plomb | 1 620,00 € HT |
| • terrassement par couches sur environ 50 cm de profondeur sur 1 800 m ² x 3,65 € | 6 570,00 € HT |
| • aménagement puis extension d'un lieu de stockage provisoire sur site | 15 597,00 € HT |
| • transport et traitement des terres polluées en centre de stockage | 153 847,96 € HT |
| • prélèvement libératoire en fond de fouilles et bords de fouilles | 7 300,00 € HT |

Montant HT	184 934, 96 € HT
------------	-------------------------

Le tonnage définitif des terres polluées est de 1 236,72 tonnes.
Le prix est ferme et non révisable.

Le montant du marché passe de 2 667 998,63 € HT à 2 852 933,59 € HT, soit une augmentation de 6,93 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 16 mai 2013

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 23 avril 2013

.../...

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 2 au lot n° 3 « gros œuvre – terrassements – chapes - maçonnerie » confié au groupement ALM ALLAIN/BG2C/LONGEVILLE , ayant pour objet une prestation en plus value d'un montant de 184 934,96 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – AP 2 "médiathèque".

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 juin 2013	<u>Affiché le :</u> 11 juin 2013